

Journée thématique « Santé mentale / Insertion par l'activité économique » du 14 juin 2019

Restitution de l'atelier 1 : la santé mentale, ce que cela permet, ce que cela empêche

1. Points abordés lors de cet atelier :

- Qui doit s'adapter ?

Est-ce à la structure de s'adapter ou à la personne de s'adapter ? Les SIAE s'adaptent toujours à la personne qu'elles accompagnent. Les personnes qui souffrent de troubles psychiques ne sont pas forcément très nombreuses dans les structures, mais elles demandent un accompagnement important. Les objectifs de productivité sont difficilement compatibles avec cet accompagnement.

- La formation des accompagnateurs

Les ASP doivent avoir de l'information / formation sur ce qu'on peut demander à la personne et ce qu'on ne peut pas lui demander. Ils ont besoin d'informations sur les troubles cognitifs. La personne est-elle en capacité de se lever ou non ? Comment gère-t-elle ses médicaments, etc.

- La souffrance des accompagnants : « a-t-on fait ce qu'il fallait pour cette personne ? »

Face à des problèmes de santé mentale, les accompagnateurs peuvent douter de la qualité de leur accompagnement, soit parce que l'insertion professionnelle reste difficile, soit parce que les personnes sortent du dispositif avec une orientation qui ne paraît pas satisfaisante. Cela pose la question de la linéarité dans les parcours de personnes souffrant d'un trouble psychique. M. Pétard explique la nécessité de « changer de référentiel » afin de s'adapter aux capacités des personnes, à un moment donné, afin de ne pas avoir un sentiment d'échec alors que la personne a avancé sur tel ou tel point. Cela pose également la question de l'accompagnement des professionnels et du manque de temps d'échanges autour de ces situations.

D'autre part, recevoir une personne qui a des troubles psychiques en entretien peut déstabiliser l'accompagnateur socioprofessionnel. Quel accompagnement des équipes ?

- Le travail comme modalité d'insertion professionnelle : activité économique ou activité occupationnelle ?

Avant l'orientation vers une SIAE, il est nécessaire de bien identifier ce que souhaite la personne. Certains ont besoin d'une activité occupationnelle plus qu'une activité professionnelle impliquant des attentes en termes de productivité, et par conséquent des situations de stress. La question de l'évaluation des besoins de la personne en amont de l'entrée dans tel ou tel dispositif est importante pour que les personnes ne se retrouvent pas dans des situations inappropriées.

- La question de la connaissance du diagnostic

Les participants se rejoignent pour dire que les travailleurs sociaux et professionnels de l'insertion n'ont pas besoin de connaître les diagnostics des personnes mais qu'ils ont besoin de connaître les capacités et impacts sur les fonctions nécessaires à l'activité professionnelle.

- Faut-il parler à la personne de sa santé mentale et comment ?

La posture de l'accompagnateur est différente quant à cette question selon que la maladie mentale de la personne est connue ou non. Si ce n'est pas le cas, l'ASP peut être en difficulté dans sa façon de se saisir de cette question. Comment aborder ce problème avec la personne ? Certains ne l'abordent pas par peur de briser la relation de confiance. Une possibilité est d'aborder le problème sous l'angle des capacités ou de la souffrance.

- Services spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

Des services comme ESPOIR 86, porté par l'UDAF de la Vienne, sont spécialisés dans l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique. Ces services ont développé une expertise, des outils et des méthodes. Différents dispositifs sont mobilisables sous réserve de prescriptions ou de conventions spécifiques. Certains dispositifs sont également accessibles via une orientation par la MDPH. Ces services et leur fonctionnement gagnerait à être plus connus des SIAE, et inversement.

2. Les leviers, les capacités, les expériences positives

Levier : des journées d'échanges, mieux se connaître. La clé des accompagnements est le lien, le partage, les échanges. Quand on connaît bien les interlocuteurs sanitaires, des portes s'ouvrent. Le travail en partenariat, le partage est essentiel

Accueillir des personnes avec un trouble psychique pousse l'entreprise à se remettre en question, à se réadapter en permanence

La formation des SIAE sur la santé mentale est nécessaire, notamment des formations croisées avec des professionnels de santé et des familles (programme psycho-éducatifs).

Il est nécessaire de changer de référentiel, de prendre acte de ses limites ou limiter ou éviter la frustration dans l'accompagnement.

La supervision des équipes et l'analyse de la pratique sont nécessaires.

Les services comme ESPOIR 86 sont essentiels.

3. Les obstacles, les freins, difficultés rencontrées par les professionnels

Manque de connaissance en santé mentale par rapport aux fonctions cognitives, aux capacités des personnes et à l'accompagnement adapté pour les personnes qui ont des troubles psychiques

Les professionnels en charge de l'accompagnement socio-professionnels peuvent se tromper sur les difficultés des personnes et cela peut mettre en échec tout l'accompagnement.

Manque d'analyse de la pratique.

Les psychotropes altèrent les capacités de personnes.

4. Les questionnements en suspens

Quel accompagnement des entreprises privées qui salarient des personnes en difficulté psychique ?